Informations de base

2002/2006(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Programmes d'orientation pluriannuelS POP IV pour les flottes de pêche fin 2000. Rapport annuel **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	PECH Pêche	KINDERMANN Heinz (PSE)	20/11/2001
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Affaires maritimes et pêche		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/10/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0541	Résumé
16/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2002	Vote en commission		Résumé
20/03/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0092/2002	
25/04/2002	Décision du Parlement	T5-0207/2002	Résumé
25/04/2002	Débat en plénière		
25/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
05/06/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2006(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/5/15494

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0092/2002	20/03/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0207/2002 JO C 131 05.06.2003, p. 0018-0162 E	25/04/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0541	01/10/2001	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2001)0766	13/12/2001	

Programmes d'orientation pluriannuelS POP IV pour les flottes de pêche fin 2000. Rapport annuel

2002/2006(COS) - 01/10/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel de la Commission sur les résultats des programmes d'orientation pluriannuels pour les flottes de pêche à la fin de 2000. CONTENU : la présente communication concerne le rapport au Conseil et au Parlement européen sur l'état d'avancement du quatrième programme d'orientation pluriannuel (POP IV) pour les flottes de pêche. Le rapport de cette année concerne l'état d'avancement des programmes à la fin de 2000. Sur la base des données du fichier communautaire des navires de pêche et des rapports transmis à la Commission par les autorités nationales, le rapport récapitule l'évolution du tonnage et de la puissance des flottes par comparaison aux objectifs intermédiaires et finaux du POP IV. La totalité des données contenues dans le rapport sont donc factuelles. Au cours des quatre premières années du POP IV, la flotte communautaire a été réduite de 49 983 GT et de 459 866 kW, ce qui correspond à une réduction de capacité d'environ 2,5 % et 5,9 % respectivement. Au 1er janvier 2001, la flotte communautaire n'était déjà plus, respectivement, qu'à environ 17 % et 12 % des objectifs finaux du POP IV pour le tonnage et pour la puissance. Le taux de mise en oeuvre des POP a été très variable selon les États membres. La Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Portugal et la Finlande ont atteint leurs objectifs dans tous les segments de leur flotte. L'Allemagne, la Grèce, l'Irlande et la Suède ont atteint leurs objectifs globaux, mais doivent encore procéder à des réductions dans un ou plusieurs segments. La France, l'Italie et les Pays-Bas n'ont pas encore atteint les objectifs globaux de leur POP. D'après les données du fichier de la flotte, le Royaume-Uni a atteint ses objectifs globaux pour la puissance, mais pas pour le tonnage. Cependant, selon le rapport transmis par le Royaume-Uni, les objectifs de tonnage ajustés du fait du remesurage de la flotte en GT ont été atteints.

Programmes d'orientation pluriannuelS POP IV pour les flottes de pêche fin 2000. Rapport annuel

2002/2006(COS) - 25/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Heinz KINDERMANN (PPE-DE, D) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).